

Présentation du Syndicat mixte Mégalis et de ses missions

Projet Bretagne Très Haut Débit (BTHD)

- Syndicat mixte de coopération territoriale
- 106 membres
 - Région Bretagne
 - 4 Départements (Côtes d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine et Morbihan)
 - 11 Communautés d'agglomération
 - 90 Communautés de communes
- Gouvernance
 - Président : Jean-Yves LE DRIAN
 - Vice-Présidents :
 - Région Bretagne : Eric BERROCHE, Gwenegon BUI
 - Départements : Eugène CARO (22), Nathalie SARRABEZOLLES (29), Damien BONGART (35), Michel PICHARD (56)
 - EPCI : Joël LE JEUNE, Rémy BOURGES et Pierrot BELLEGUIC

■ Deux grandes missions

- Animer et gérer le projet Bretagne Très Haut Débit
 - Le Très Haut Débit internet pour tous les bretons
- Favoriser le développement de l'administration numérique et encourager le développement des usages des réseaux de communication électronique
 - Des services numériques pour les administrations et les entreprises

■ Une équipe de 26 personnes

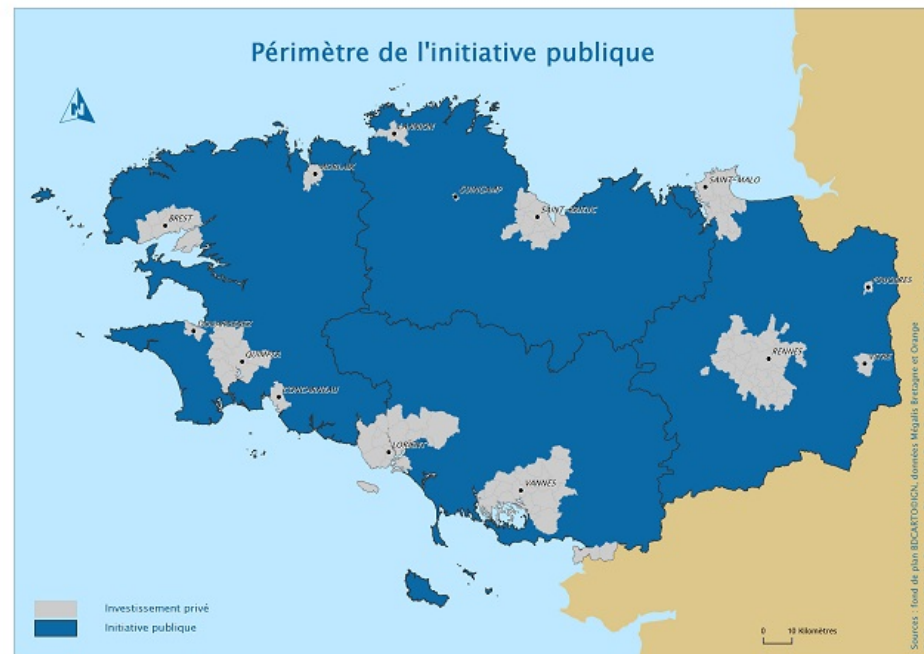
■ Des valeurs fondatrices et partagées

- Mutualisation des moyens
- Solidarité territoriale
- Libre administration de chaque membre
- Partage des bonnes pratiques

Le Projet Bretagne Très Haut Débit



- La Fibre optique pour 100% des foyers bretons en 2030
- L'initiative publique, dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée au Syndicat mixte Mégalis Bretagne, concerne 90% du territoire breton et 60% de la population
- Le projet couvre environ 1 million de foyers pour un coût total estimé à 2 milliards d'euros HT.





- Première phase estimée 2014-2018
 - 174 opérations de Montée en Débit (2014-2015)
 - 1 marché MeD (1 titulaire)
 - 1^{ère} tranche de 70.000 prises FttH (2014-2016)
 - 2 marchés conception-réalisation FttH (1 titulaire)
 - 1 marché MOE (4 lots = 4 titulaires)
 - 2^{ème} tranche de 190.000 prises FttH (2016-2018)
 - Marché MOE en-cours de rédaction
 - Marché Travaux en-cours de rédaction
- Délégation publique d'affermage sur 17 ans pour l'ensemble du déploiement
 - Marché en-cours d'attribution

Projet Bretagne Très Haut Débit

Projet de déploiement par zones géographiques

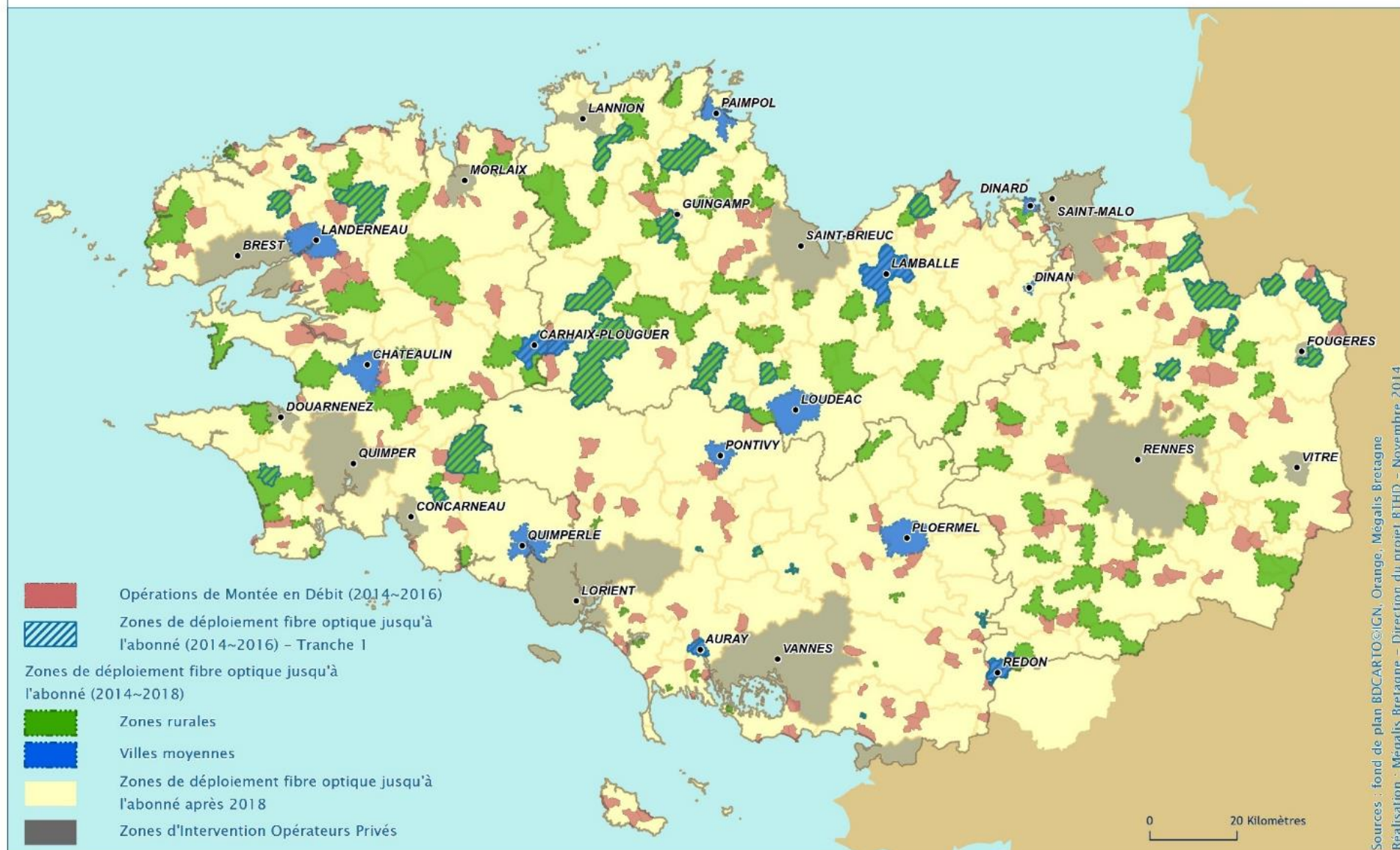
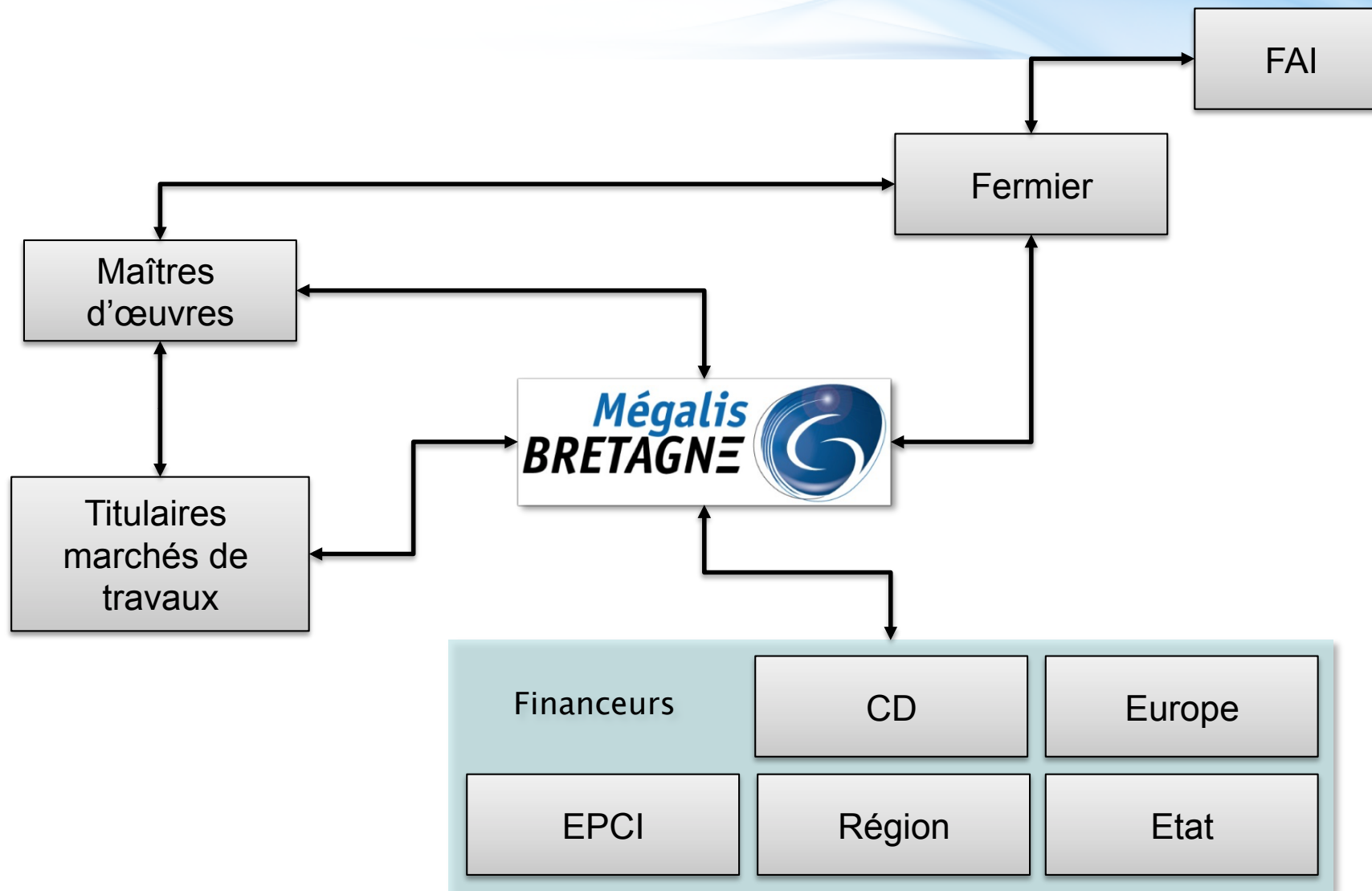


Schéma de l'organisation du projet



■ Clause marché MeD

- Livrable DOE demandé en format SIG Gr@ce (v1)
 - Le titulaire livre le DOE en Gr@ce « adapté » (5 shapes)

■ Clause marché Conception-réalisation 1^{ère} tranche

- Livrables des études PRO/MOB/EXE et DOE demandés en format Gr@ce « enrichi »
 - Le titulaire étudie la possibilité de livrer les études EXE et DOE au format GraceTHD « adapté »

■ Clause marché MOE et travaux 2^{ème} tranche (en-cours de rédaction)

- Livrables (études et travaux) demandés en format GraceTHD

- Clause possible dans les contrats d'affermage
 - Remise et extraction des données patrimoniales
 - Le Délégrant devra remettre au délégataire les données techniques et géographiques du réseau au format ANT de la Covadis.
 - Le Délégataire devra fournir une extraction des données techniques et géographiques du réseau au Délégrant tous les semestres au format ANT de la Covadis.
 - En cas de changement majeur du géostandard ANT de la Covadis, le Délégrant et le Délégataire ont une période de douze (12) mois pour se mettre en conformité. Le Délégrant et le Délégataire conviennent du format d'échange provisoire dans l'attente de cette mise en conformité.